

DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au En exercice Qui ont pris
CM part à la
délibération

15 15 13

Date de convocation : 22 novembre 2025

Date d'affichage : 29/11/2025

Séance du 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept novembre à vingt et une heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : Mme BEAULIEU Valérie, Mme CHEVALIER Anick, Mme BROUSSE Vanina, Mme BONNETERRE Alexandra, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. CHEVALIER David, M. COURTILOUX-DELAGÉ Mathieu, Mme FETIS Sandrine, M. PÉTUREAU Jean-Paul, M. GEMEAU Stéphane, M. PAGNOUX Romain, VARDELLE Jean-Christophe, M. BOUTY Anthony.
Excusés : Mme BOUTET Frédérique Absent : M. LAFONT Serge.
Secrétaire de séance : M. PÉTUREAU Jean-Paul

Objet : loyers communaux et commerciaux révisables en janvier 2026

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, dans sa séance du 29 juin 2023, dans un souci de simplification, de réviser au 1^{er} janvier les loyers de tous les logements communaux en même temps. Sur l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre d'une valeur de 146.68. L'évolution annuelle est de 1.04 %.

Logements	Noms	Loyer 2023	Loyer 2024	Loyers 2025	Loyers 2026
Logt 1 Presbytère	Vildary M.	242.31 €	251 €	259.18 €	269.55 €
Logt 2 Presbytère	Branthome V.	220.19 €	228 €	235.43 €	244.85 €
Logt 3 Presbytère	Harmange J.P	200.25 €	207 €	213.75 €	222.30 €
Logt Ecole	Giraud A.	485.26 €	502 €	518.36 €	539.09 €
Logt poste	Lebreton N.	525.17 €	544 €	561.73 €	584.20 €
Logt 6 la Bauche	Bonneau A.	483 €	500 €	516.30 €	536.95 €
Logt 7 la Bauche	Croue S.	314 €	324 €	334.56 €	347.94 €
Logt Boul	Lamant J.	277 €	287 €	296.36 €	308.21 €
Logt 1 Moulin	Clément P.	340 €	352 €	363.47 €	378 €
Logt 2 Moulin	Desroches B.	296 €	306 €	315.98 €	328.62 €

Le local de la Boulangerie est soumis à l'indice du coût de la construction du 2^{ème} trimestre 2025 il baisse de 3.64 %

Local Boul	Lamant J.	592.72 €	592.72 €	615.60 €	592,72€
------------	-----------	----------	----------	----------	---------

M. le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur la proposition de hausse des loyers :

Le conseil municipal après délibération de ses membres présents approuve la hausse des loyers communaux applicable au 1^{er} janvier 2026, le local épicerie « Saveurs & Co » soumis à un bail précaire ne subit pas les hausses de loyer.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que ce dessus,
Pour extrait conforme en mairie, le 28/11/2025,
Le Maire, David CHEVALIER,

